



JUSTICIA Asbl

Organisation congolaise de promotion et de défense des droits de l'homme et du droit international humanitaire, adresse :
94 avenue Adoula coin des usines, Commune Lubumbashi, Haut Katanga /RDC, Tél : +243994075131, +243971654932,
E-mail :justicia.asbl@gmail.com, Site web : www.justiciahumanrights.org

COMMUNIQUE DE PRESSE N°014/JUST/2025

ENLEVEMENT DE MARTIN KABWELULU : CONCRETISATION DE LA CHASSE A L'HOMME OU TENTATIVE DE MUSELEMENT D'UN ACTEUR POLITIQUE POURTANT COMPLETEMENT EFFACE

JUSTICIA Asbl, une organisation de promotion et de protection des droits de l'homme, du droit humanitaire et de développement basée en République démocratique du Congo, a appris l'enlèvement de **Monsieur Martin KABWELULU** par des services de sécurité.

En effet, entre 2 heures et 3 heures du matin de ce jeudi 22 mai 2025, un commando se serait présenté au domicile de Monsieur Martin KABWELULU, ministre honoraire des mines, pour procéder à son enlèvement après avoir neutralisé sa sentinelle à qui des coups ont été sérieusement administrés. Elle aurait appelé son patron, qui se serait présenté auprès des assaillants qui ne disposaient d'aucun document que des instructions verbales de la part d'une haute hiérarchie de la présidence de la République.

Après plusieurs recherches faites par sa famille et ses avocats dans la journée de jeudi 22 mai 2025, Mr. Martin KABWELULU et son épouse seront retrouvés aux cachots du Conseil National de Cyberdéfense dépendant du Cabinet de la présidence de la République et crée en 2023 mais dont les méthodes d'enlèvement, détention et traitement des citoyens n'ont rien à envier des méthodes décriées vis-à-vis de l'Agence Nationale des Renseignements.

Pour rappel, Mr. Martin KABWELULU fut ministre des mines de la RDC de 2001 à 2018 et son arrestation intervient en pleine discussion sur une possibilité de conclusion d'un accord minerais contre sécurité entre la RDC, le Rwanda et les Etats-Unis d'Amérique.

Depuis les élections de 2019, Mr. Martin KABWELULU s'est complètement effacé de la scène politique au point que son arrestation apparaisse comme une chasse à l'homme contre les dignitaires de l'ancien régime en exil ou encore au pays.

Cet enlèvement rappelle également que la RDC peine à faire respecter les engagements internationaux et ceux contenus dans la constitution, notamment en rapport avec la procédure d'interpellation des citoyens ainsi que leur détention.

'En lieu et place de la suppression des cachots secrets à travers la République ainsi que l'humanisation de certains d'entre eux, la création des nouveaux services secrets relevant exclusivement de la présidence de la République et échappant à tout contrôle juridictionnel est un recul contrastant face à la volonté du gouvernement congolais de s'engager à œuvrer au Conseil des Nations Unies pour les Droits de l'homme'', d'après Maître Timothée MBUYA, Président de JUSTICIA Asbl.

Au regard de ce qui précède, au cas où il existerait des motifs sérieux et objectifs d'interpellation des citoyens, collaborateurs ou non de l'ancien régime, JUSTICIA Asbl recommande que ces arrestations se fassent dans le respect des prescrits légaux et que ces personnes soient présentées devant leur juges naturels dans le meilleur délai et non les détenir dans des lieux secrets et non accessibles ni par leurs familles, ni par leurs avocats et ce pendant des longues périodes comme c'est le cas du **Pasteur Daniel NGOYI MULUNDA** et bien d'autres.

JUSTICIA Asbl recommande également que le très générique motif « **en connivence avec le M23 de Corneille NANGAA** » ne soit un prétexte pour régler des comptes politiques aux citoyens.

Fait à Kinshasa, le 23/05/2025

Pour JUSTICIA Asbl
Maitre Timothée MBUYA
Président

